

Maitre d'ouvrage

Commune de SAINT-JEAN-TROLIMON  
Place de la Mairie  
29120 SAINT-JEAN-TROLIMON  
Tél. : 02 98 82 00 34  
Fax : 02 98 82 11 76

Maîtrise d'œuvre



CIT Michel LE GUELLEC  
5bis, rue Charles Le Bastard  
29120 PONT L'ABBE  
Tél : 02 98 87 02 88  
Fax : 02 98 66 02 55

# **REAMENAGEMENT DU CARREFOUR GIRATOIRE DE LA RUE DE PONT L'ABBE SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-TROLIMON (29120)**

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

Date et heure limites de réception des offres :

*Vendredi 6 février 2015 à 12 Heures 00*

## ARTICLE 1 – ACHETEUR PUBLIC

---

### 1.1 NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ACHETEUR PUBLIC :

---

**Commune de SAINT-JEAN-TROLIMON**  
**Place de la Mairie**  
**29120 SAINT-JEAN-TROLIMON**

Tel. : 02 98 82 00 34

Fax : 02 98 82 11 76

Courriel : mairiesaintjeantrolimon@wanadoo.fr

Personne responsable du marché : Madame La Maire de SAINT-JEAN-TROLIMON, Katia GRAVOT

Correspondant au sein de la mairie : Mr VENTURINI Jacques

### 1.2 - ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUES :

---

#### Renseignements Administratifs :

**Commune de SAINT-JEAN-TROLIMON**  
**Mr VENTURINI Jacques**

Place de la Mairie  
29120 SAINT-JEAN-TROLIMON

Tel. : 02 98 82 00 34

Fax : 02 98 82 11 76

Courriel : mairiesaintjeantrolimon@wanadoo.fr

#### Renseignements techniques :

**C.I.T. - Cabinet LE GUELLEC - Géomètre-Expert**  
**Mr BOLZER Thomas**

5 Bis Rue Charles Le Bastard - BP 61008  
29121 PONT-L'ABBE CEDEX

Tel. : 02 98 87 02 88

Fax : 02 98 66 02 55

## ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONSULTATION

---

La présente consultation concerne :

**Le réaménagement du carrefour giratoire de la rue de Pont l'Abbé sur la commune de SAINT-JEAN-TROLIMON (29120).**

Il s'agit de démolir le giratoire pour créer un carrefour en T.

## ARTICLE 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

---

### 3.1 - ETENDUE ET MODE DE LA CONSULTATION :

---

Le présent marché est lancé sous la forme de la procédure adaptée.

Il est soumis aux dispositions de l'article 28 du CODE DES MARCHES PUBLICS.

Les marchés seront passés sur prix fermes actualisables dans les conditions définies au cahier des Clauses Administratives Particulières.

### 3.2 - FRACTIONNEMENT DU MARCHÉ :

---

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

### 3.3 - DIVISION EN LOTS :

---

Les travaux qui font l'objet du présent appel d'offres ne sont pas allotés.

### 3.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION EN CAS DE GROUPEMENT DES CANDIDATURES OU DES OFFRES :

---

Par application de l'article 51 du CODE DES MARCHES PUBLICS, si le candidat est un groupement d'entreprises, il sera :

Conjoint

Solidaire

L'opérateur économique mandataire d'un groupement ne peut représenter, en cette qualité, plus d'un groupement pour un même marché.

### 3.5 – OPTIONS :

---

La consultation ne présente pas d'option.

### 3.6 – VARIANTES :

---

Le candidat pourra proposer des variantes conformément à l'article 21 du décret n°2205-1742 du 30 décembre 2005, toutefois afin de permettre une parfaite appréciation des offres, il devra dans tous les cas établir une offre conforme à la solution de base.

La variante devant être proposée avec l'offre de base, elle doit être présentée en même temps. A défaut elle est irrecevable.

Dans le cas d'offre avec variantes, le candidat établira des actes d'engagement séparés pour la solution de base et chacune des variantes. Tous les actes d'engagement seront signés.

Dans l'hypothèse où une variante serait retenue, des précisions ou des compléments sur la teneur des variantes pourront être demandés au candidat.

## ARTICLE 4 – RETRAIT ET ENVOI DU DOSSIER DE CONSULTATION

---

### 4.1 - ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE LES DOCUMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS :

---

Pour les documents dématérialisés, sur le site :

**[www.avispublicsdebretagne.com](http://www.avispublicsdebretagne.com)**

ou, sous format papier :

**C.I.T. - Cabinet LE GUELLEC - Géomètre-Expert**

5 Bis Rue Charles Le Bastard - BP 61008

29121 PONT-L'ABBE CEDEX

Tel. : 02 98 87 02 88

Fax : 02 98 66 02 55

### 4.2 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

---

Les offres parviendront sous simple enveloppe en précisant l'objet du marché, avant **le 6 février 2015 à 12h00**, à l'adresse figurant ci-dessous :

**L'enveloppe portera l'adresse et les mentions suivantes :**

<p style="text-align: center;"><b>Commune de SAINT-JEAN-TROLIMON</b> Place de la Mairie 29120 SAINT-JEAN-TROLIMON</p> <p>OFFRE POUR : <b>Réaménagement du carrefour rue de Pont l'Abbé</b></p> <p>Entreprise : .....</p>
--

Les offres devront être remises soit sur place contre récépissé, soit si elles sont envoyées par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heure limites.

Les dossiers qui seraient remis ailleurs qu'en mairie de SAINT-JEAN-TROLIMON ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, seraient renvoyés à leurs auteurs.

Les entreprises ont également la possibilité de répondre par voie numérique à la consultation sur le site web :

**[www.avispublicsdebretagne.com](http://www.avispublicsdebretagne.com)**

Les offres seront rédigées en langue française ou, dans le cas contraire, ces documents doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée par un traducteur assermenté. Les montants seront exprimés en Euros.

### 4.3 - MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION :

---

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard six jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## ARTICLE 5 - DOCUMENTS A FOURNIR A L'APPUI DE LA CANDIDATURE

---

Les candidats auront à produire un dossier complet contenant les pièces suivantes datées et signées par eux :

- **La lettre de candidature**, imprimé **DC1** ou une déclaration de soumissionner ;
- **La déclaration du candidat**, imprimé **DC2**, ou des documents contenant les renseignements permettant d'évaluer les capacités du candidat dans les domaines juridiques, professionnel, économique et financier ;

Avant de procéder à l'examen des candidatures et si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieurs à dix jours.

### **Un projet de marché formant l'offre, comprenant :**

- Un acte d'engagement (AE)

Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (annexe de l'acte d'engagement relative à la présentation d'un sous-traitant ou acte spécial). Que les sous-traitants soient désignés ou non au marché, le concurrent devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

- Le détail estimatif
- Un mémoire technique, justificatif des dispositions que le concurrent se propose d'adopter pour l'exécution des travaux.

**Les attestations d'assurances devront être valides à la date d'ouverture du chantier.**

## ARTICLE 6 – JUGEMENT DES OFFRES

---

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés :

- Prix des prestations : **60 %**
- Valeur technique : **40 %** repartie comme suit :
  - SOSED (Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Evacuation des Déchets) : **10 %**
  - Qualité et performance environnementale des matériaux proposés appréciées sur la base des fiches techniques des fabricants: **10 %**
  - Qualification du personnel et sécurité sur le chantier : **10 %**
  - Disposition complémentaires arrêtées par les candidats pour réaliser un chantier à faible impact environnemental : **10 %**

La mairie de SAINT-JEAN-TROLIMON se réserve la possibilité de discuter et négocier les offres avec chacun des candidats, afin d'en préciser le contenu. Toute éventuelle modification du cahier des charges intervenant suite à ces discussions sera portée à la connaissance de l'ensemble des candidats, qui auront alors la possibilité de confirmer ou modifier leur offre.

La mairie de SAINT-JEAN-TROLIMON se réserve la possibilité d'écarter une offre dont le contenu ou les conditions d'application seraient incompatibles avec la réalisation des prestations demandées.

## ARTICLE 7 – DEMARRAGE DES TRAVAUX

---

La date prévisionnelle de démarrage des travaux est le 23 mars 2014.

## ARTICLE 8 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

---

Le délai de validité des offres est de 120 jours; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## ARTICLE 9 – MODE DE REGLEMENT ET MODALITES DE FINANCEMENT DU MARCHE

---

La mairie de SAINT-JEAN-TROLIMON se libérera des sommes dues par elle, en créditant le compte mentionné par le fournisseur dans l'acte d'engagement. Le paiement interviendra dans un délai de 30 jours à compter de la remise de la facture.

Le candidat est informé qu'une avance de 5 % est prévue si le montant du marché ou du lot excède la somme de 50 000 euros hors taxes et s'il comporte un délai d'exécution supérieur à deux mois.

Dans le cas où le candidat renoncerait au bénéfice de cette avance, il cochera la case correspondante dans l'acte d'engagement.